



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Nouvelle inscription

Date de publication: SHAB - 27.06.2019

Numéro de publication: HR01-1004661817

Canton: NE

Entité de publication:

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Nouvelles entrées Counciltime Sàrl, La Chaux-de-Fonds

Counciltime Sàrl Le Crêt-du-Loclle, Le Crêt-du-Loclle 35
2322 Le Crêt-du-Loclle

Forme juridique: Société à responsabilité limitée (SARL)

IDE: CHE318507530

Siège: La Chaux-de-Fonds

Objectif

fournir des prestations de conseil notamment en matière de stratégie horlogère, d'organisation et de développement industriel et entrepreneurial, de conduite et de développement de projets ainsi que de l'organisation de formations et de séminaires; commerce d'instruments de mesure du temps d'occasion (pour but complet, cf. statuts).

L'entité juridique mentionnée a été inscrite au registre du commerce et jouit de la capacité juridique.

Publication selon les art. 9 et 35 ORC.

Registre journalier no 2007 du 24.06.2019

Registre responsable: Registre du commerce du Canton de Neuchâtel

Révision:

Renonciation à la révision

Counciltime Sàrl, à La Chaux-de-Fonds, Le Crêt-du-Loclle, Le Crêt-du-Loclle 35, 2322 Le Crêt-du-Loclle, CHE-318.507.530.

Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts du 17.06.2019. But: fournir des prestations de conseil notamment en matière de stratégie horlogère, d'organisation et de développement industriel et entrepreneurial, de conduite et de développement de projets ainsi que de l'organisation de formations et de séminaires; commerce d'instruments de mesure du temps d'occasion (pour but complet, cf. statuts).

Prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: selon statuts. Capital social: CHF 20'000. Associé: Vuillemez Claude Joseph, de Le Cerneux-Péquignot, à Crans-près-Céligny, avec 200 parts sociales de CHF 100, lequel est en outre gérant avec signature individuelle. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux associés: par tout moyen de transmission écrit, à l'adresse indiquée par l'associé ou ses ayants droit et figurant dans le registre des parts sociales. Selon déclaration du 17.06.2019, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et a renoncé à un contrôle restreint.